



COMMUNIQUE

BUREAU NATIONAL DU SNASUB-FSU

9 JUIN 2009

Dans sa notification des enveloppes de crédits indemnitaires des personnels, la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche indique que « l'enveloppe indemnitaire 2009 prend l'application d'un coefficient multiplicateur de 3,74 pour l'ensemble des personnels de la filière administrative » (hors administrateurs de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), soit une augmentation de 19,44 % (passage de 3,13 à 3,74 par rapport à 2008).

Pourtant elle précise que l'augmentation de l'enveloppe budgétaire globale n'est que de 7,25 %. Dans ces conditions, comment sera financée cette augmentation si ce n'est au détriment des primes des personnels ITRF et des bibliothèques ? Si la ministre voulait diviser les personnels, elle ne s'y serait pas pris autrement.

Le SNASUB revendique la revalorisation des primes et indemnités existantes de tous les personnels BIATOSS pour atteindre le taux le plus favorable des autres ministères, préalable à leur intégration dans le traitement par prise en compte dans la grille unique de rémunération.

SNASUB-FSU

104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS

☎ 01 41 63 27 51/52 📠 01 41 63 15 48 📧 snasub.fsu@snasub.fr